

RÔLE ET MISSIONS DES MEMBRES DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

**OUVERTURE
RENTÉE 2024**

Voie d'accès

Formation Continue

Éligible au CPF

OUI NON

Public

- Personne membre d'un Comité Social et Economique

Pré-requis

- Pas de pré-requis

Modalités et délais d'accès

- Entrée possible en fonction de la demande
- Effectif minimum de 4 personnes et 10 personnes maximum
- Inscriptions possibles toute l'année selon le calendrier en cours et le délai d'acceptation des financeurs.

Objectifs

- Maîtriser le cadre légal ainsi que les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs missions
- Maîtriser le fonctionnement du CSE en présentant lors des réunions ordinaires ou extraordinaires les réclamations individuelles ou collectives des salariés
- Exercer efficacement leur rôle d'intermédiaire, d'interface entre la direction et les salariés

Durée

- 2 jours (14 heures)

Tarifs de la formation

- Salariés : à partir de 500 € net de taxe par personne
- Autre public / Groupe Intra : nous consulter

Méthodes et moyens mobilisés

- Cours et pratique
- Supports visuels, écrits
- Études de cas
- Documentation remise aux participants

Modalités d'évaluations

- Le contrôle des connaissances se fait au fur et à mesure de la formation

Contact

FORMATION CONTINUE
fc.cciwf@campus120.cci.fr
05 49 37 44 68

Lieux de la formation

Site de Poitiers

CCI de la Vienne - Campus 120
120 rue du Porteau
86000 Poitiers

Site de Loudun

Espace Formation
1 avenue de la coopération
86200 Loudun

Site de Montmorillon

Immeuble Eco espace
70 rue de la concise
86500 Montmorillon

OUVERTURE RENTRÉE 2024

JOUR 1 :

Présentation des participants :

- Les participants peuvent exprimer les besoins et les attentes particulières vis à vis de la formation.

Le cadre juridique :

- La fusion, les sources juridiques du c.s.e : les sources nationales et professionnelles ; notions de droit du travail, du droit de la sécurité sociale et du droit des conseils d'administration et des conseils de surveillance
- Les juridictions compétentes en matière de c.s.e : Lors de la mise en place et du fonctionnement (délict d'entrave) . Les partenaires du c.s.e : l'inspecteur du travail et les experts

Programme & Contenu

Le rôle et fonctionnement des membres CSE

- Mise en place du C.S.E : champ d'application, cadre de la mise en place, processus électoral, composition, durée et fin des mandats ;
- Les moyens d'exercice des missions: heures de délégation, liberté de déplacement et de circulation, local mis à disposition...d'épargne salariale

JOUR 2 :

Le rôle et fonctionnement des membres CSE (Suite)

- Fonctionnement du C.S.E : fréquence et périodicité des réunions, déroulement des réunions, registre tenu à la disposition des salariés ;
- Les documents indispensables à la disposition du CSE.

Les attributions

- Présenter à l'employeur les réclamations individuelles et collectives. Vigilance à l'application du code du travail, la protection sociale, les accords et la convention collective ;
- Contribuer à promouvoir la santé et la sécurité au travail ;
- Les différents droits d'alerte et droits de retrait.

Évaluation

- Évaluation des connaissances des participants
- Évaluation de la formation par les participants.



Cofinancé par
l'Union Européenne



www.campus120.fr



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos établissements sont engagés dans une démarche de progrès pour l'accessibilité des centres de formation, en collaboration avec le Centre Ressource Formation Handicap. Pour connaître la faisabilité de votre projet de formation, contactez directement notre référent handicap : referent-handicap@campus120.cci.fr

- Une expérience de +30 ans dans la formation et de connexion avec les entreprises de la Vienne
- Un accompagnement dans vos recherches d'entreprises
- Des salles de cours équipées selon les spécialités : laboratoire, cuisine, restaurant, bar, boutique...
- Un site convivial de 6 hectares, avec parking, gymnase, espaces verts, restauration ...

CCI de la Vienne - CAMPUS 120

120 rue du Porteau - 86000 POITIERS

Tél : 05 49 37 44 50

CCI Vienne - Service communication
SIREN 188 600 035

Ne pas jeter sur la voie publique

Document non contractuel

Mise à jour : 23 septembre 2024